

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À LA SALLE PRINCIPALE DU CENTRE POLYVALENT, LE MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 À 20h15.

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggy Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Bianca Gagnon, conseillère :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h15, Une personne assiste à la séance.

24-12-232 2- VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

QUE les élus présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation le 12 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-233 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit pour la fin de décembre 2024
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 337-24 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2025
6. Achat de système de son partagé
7. Modification des taxes de services pour les immeubles locatifs résidentiels

8. Dépôt des états financiers du Festival Country Western de Saint-Gabriel
9. Entente pour achat et entretien des estrades partagées
10. Période de questions portant exclusivement sur les points à l'ordre du jour
11. Clôture et levée de l'assemblée

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

Il est proposé par monsieur Sylvain Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-234 4- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT POUR LA FIN DE DÉCEMBRE 2024;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 18 décembre 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 18 décembre 2024 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

Chèques #25599 à 25610	2 985.72\$
Dépôt direct # 500630 à 500655	97 996.80\$
Prélèvements #3929 à 3943	34 190.45\$
Total	135 172.97\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 337-24 PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur Guillaume Lavoie donne avis de motion qu'à une séance ultérieure le règlement 337-24 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2025 sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

24-12-235 6- ACHAT DU SYSTÈME DE SON PARTAGÉ

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Charles-Garnier, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs et Saint-Donat sont intéressées à effectuer un achat commun d'un système de sonorisation pour les événements culturels et de loisirs;

ATTENDU QUE les coûts de projets sont de 18 500.00 \$ avant taxes pour l'achat d'un système de sonorisation partagé;

ATTENDU QUE les équipements sont partagés selon une entente intervenue entre chacune des municipalités impliquées;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer une demande auprès du Fonds de Vitalisation de la MRC de La Mitis;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE chacune des quatre municipalités est responsable de l'équipement qui est stationné dans ses locaux incluant l'entretien de base;

QUE chacune des quatre municipalités est responsable d'assurer ces équipements auprès de sa compagnie d'assurance;

QUE la municipalité subissant un bris d'équipement s'engage à payer les coûts de réparation ou de remplacement selon le cas;

QUE lorsque le besoin d'emprunter l'équipement stationné dans une autre municipalité est signifié, une personne désignée par la municipalité demandante doit aller chercher ce dit équipement et que cette municipalité en devient entièrement responsable;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-236 7- MODIFICATION DES TAXES DE SERVICES POUR LES IMMEUBLES LOCATIFS RÉSIDENTIELS

ATTENDU QUE les propriétés multilogement tels que les blocs appartement sont taxées à un ratio d'une taxe de service par unité de logement, et ce pour les trois services soit aqueduc, égouts et matières résiduelles;

ATTENDU QU'une unité de logement située dans un bloc appartement consomme moins d'eau et produit légèrement moins de matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski taxera les services pour les multilogements et blocs appartements à partir de l'année fiscale 2025 selon les ratios suivants :

- Deux premières unités de logement : un ratio d'une taxe pour chaque service (aqueduc, égouts et matières résiduelles) pour les deux premières unités;

- À partir de la troisième unité inclusivement : un ratio de 0,85 unité de taxation pour chaque service (aqueduc, égouts et matières résiduelles).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-237 8- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU FESTIVAL COUNTRY WESTERN DE SAINT-GABRIEL

ATTENDU QUE lors de la récente assemblée annuelle du Festival Country Western de Saint-Gabriel les états financiers au 30 septembre 2024 ont été déposés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est partenaire de l'événement;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte le dépôt des états financiers du Festival Country Western de Saint-Gabriel au 30 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-12-238 9- ENTENTE POUR ACHAT ET ENTRETIEN DES ESTRADES PARTAGÉES

ATTENDU la résolution #24-05-079 qui acceptait l'achat en commun de gradins mobiles;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de défrayer sa part de 5 000\$ pour l'acquisition des gradins;

QUE la Municipalité de Mont-Joli soit nommée responsable de l'entretien et de la vérification annuelle des gradins et que les charges de ces tâches soient réparties de façon égale entre les municipalités participantes;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à réparer à ses frais les bris des équipements survenus lors de l'utilisation de ces derniers par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

24-12-239 11- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 20h25.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-
trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire